



SMAGE
des 2 Morin

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23/06/2021

Le vingt-trois juin deux mil vingt et un, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la Halle aux Veaux à LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 09/06/2021

Début de réunion : 16h05

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 25 - Votants : 24

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme MERCIER Angélique	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAROUGE Bernard	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier	X		
	Suppléant	GEMAPI		M. ROBIN Marc	X		
CA Val d’Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			X
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET André	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			X
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François			X
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
	Suppléant	SAGE		M. GENTIL George	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE		M. MARCHAL Philippe			X
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			X
Suppléants présents (ne prenant pas part au vote)							
M.DOUSSOT-COCHET André (délégué CC Brie Champenoise)							
Equipe du SMAGE des Deux Morin							
Mme CHABANE Stéphanie		M. GUIGNARD Barthélémy		M. FEKIH Djamal		Mme WEISS Wendy	

Secrétaire de séance : José LAHAYE

M. DE VESTELE remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion. La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 07/06/2021,
2. Délibération n° 2021-12 : Présentation des actions du programme d'études préalables (PAPI) et proposition d'un budget au SMAGE pour 2022,
3. Délibération n° 2021-13 : Convention préfecture pour la dématérialisation des marchés
4. Délibération n° 2021-14 : Autorisation du Président à signer pour le conventionnement avec Seine-et-Marne environnement,
5. Délibération n° 2021-15 : Autorisation du Président à signer le prochain marché à bon de commandes d'entretien de la ripisylve et de débâclement des cours d'eau sur le bassin versant du Grand-Morin pour un montant maximum de 1 950 000 €HT

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 07/06/2021

Le procès-verbal du 07/06/2021 a été envoyé aux délégués par e-mail préalablement à la réunion, il est mis au vote.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

L'assemblée approuve le procès-verbal du 07/06/2021

2. PRESENTATION DES ACTIONS DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PAPI) - DELIBERATION N° 2021-12

Le SMAGE des 2 Morin travaille actuellement à l'élaboration d'un programme d'études préalables (PEP) anciennement programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention. Une première présentation en bureau a eu lieu. Elle avait pour but de présenter les perspectives d'actions du programme d'études préalables, ses potentiels financements et à apporter un éclairage sur les ambitions du SMAGE en prévision du prochain comité syndical.

Les objectifs de ce comité syndical sont les suivants :

- Expliquer la logique de construction d'un programme d'actions (définition d'un budget puis conception d'un programme d'actions) ;
- Présenter les perspectives d'actions avec une attention particulière sur les actions à fort montant (ex : modélisation hydraulique);
- Présenter les scénarios plutôt pessimistes en matière de subvention dans l'attente d'un engagement de la part des co-financeurs ;
- Valider une enveloppe budgétaire du SMAGE pour mettre en œuvre le programme d'études préalables.

L'ensemble des co-financeurs (DRIEAT, AESN, CD77) a été contacté pour préciser les conditions d'éligibilité et les montants subventionnables. Une estimation des pourcentages de subventionnement sera présentée afin de permettre aux élus d'avoir un ordre de grandeur des aides mobilisables pour mener à bien ce pour ce programme d'études préalables et avoir une idée du reste à charge pour le SMAGE des 2 Morin. Les fiches actions seront élaborées après la validation du comité syndical du budget alloué au programme. Le détail de la présentation est joint en annexe ainsi que les remarques des élus sur chaque axe.

Après discussion, La proposition suivante est soumise au vote du comité syndical : autoriser le SMAGE à engager jusqu'à 300 000 € HT par an pour le programme d'études préalables.

Il est procédé au vote : soit 4 ABSTENTION, 0 CONTRE, 20 POUR.

⇒ **Délibération n°2021-12**

3. CONVENTION DEMATERIALISATION DES MARCHES - DELIBERATION N° 2021-13

Le SMAGE des 2 Morin a signé une convention en 2019(délibération 2019-02) pour la dématérialisation des actes comptables et administratifs transmis en préfecture (délibération, arrêté, conventions, contrat, budget).

Afin de mettre en place la même procédure pour les marchés publics, la préfecture va établir un avenant à la convention de 2019. Il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération précisant que le comité accepte de transmettre les marchés de manière dématérialisée.

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

⇒ **Délibération n°2021-13**

4. CONVENTION SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT - DELIBERATION N° 2021-14

Dans le cadre de projets de création ou de restauration de Zones d'Expansion de Crue (ZEC) et de Zones Humides (ZH), notamment afin d'atténuer le risque d'inondation en période de hautes eaux et d'étiage sévère en période estivale, le syndicat est voué à réaliser un état des lieux de ces zones sur le territoire du SMAGE des deux Morin pour identifier et définir l'état.

L'association Seine-et-Marne Environnement (SEME) réalise ces prestations dans le cadre de la plateforme ID77 du Département de Seine-et-Marne. Pour bénéficier de ces prestations, il est nécessaire de signer une convention avec SEME qui se base sur 12 jours d'interventions pour 5000 € par an sur une durée de 3 ans.

Cette offre étant moins coûteuse que la réalisation de la prestation par des structures privées, il est proposé aux membres du comité syndical de signer cette convention. Afin d'utiliser la prestation proposée lorsque cela sera nécessaire. Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

⇒ **Délibération n°2021-14**

5. MARCHE A BON DE COMMANDE POUR L'ENTRETIEN DE LA RYPYSILE DES COURS SUR LE BASSIN VERSANT DU GRAND MORIN- DELIBERATION N° 2021-15

Dans le cadre des programmes d'entretien des cours d'eau sur l'ensemble du bassin-versant du Grand-Morin (entretien de la ripisylve et débâclement), il a été décidé d'avoir recours à un appel d'offres ouvert à bons de commandes allotis (3 lots en fonction des secteurs d'intervention) et reconductibles 2 fois (soit une durée totale de 3 années de 2021 à 2023 inclus).

Afin que les candidats puissent proposer des offres compétitives, un montant minimum et maximum annuel de commande a été défini pour chacun des lots selon l'estimation du coût de l'entretien prévu et les sommes prévues au budget 2021 :

1	Bassin-versant Grand-Morin amont	100 000,00	250 000,00
2	Bassin-versant Grand-Morin aval	100 000,00	250 000,00
3	Bassin-versant Aubetin	50 000,00	150 000,00

Cela signifie que le montant potentiel cumulé (sur trois années et pour l'ensemble des lots) de ces marchés peut atteindre la somme maximum de 1 950 000 €HT.

Compte tenu de ce montant, la procédure est formalisée et conformément à l'article L.1414-2 du CGCT, c'est la commission d'appel d'offre du SMAGE qui procédera à l'attribution du marché aux titulaires de chaque lot. En revanche, le Président doit être autorisé par le comité syndical pour assurer la passation, l'exécution, le règlement et la résiliation ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant supérieure à 5 % lorsque les crédits sont prévus au budget pour ce marché d'entretien et de débâclement (années 2021 à 2023 inclus) d'un montant maximum de 1 950 000 €HT.

Pour information, la consultation a eu lieu du 11 mai au 11 juin 2021 et l'analyse est en cours. La commission d'appel d'offres aura lieu le 29 juin 2021. Le début des prestations est prévu pour septembre 2021.

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

Le Comité Syndical autorise le président à signer les documents liés au marché

⇒ **Délibération n°2021-15**

La séance est levée à 18h25.

Secrétaire de séance



José LAHAYE



Le Président SMAGE 2 Morin



Philippe DE VESTELE